

1950 l'idée d'un échange n'avait pas été poussée très loin : c'est dans le cadre d'un concours organisé par les autorités suisses pour la restructuration de la Place des Nations que cette idée avait été proposée, mais on n'était jamais allé jusqu'à discuter le prix des parcelles à échanger, d'autant que les autorités suisses n'avaient pas fait d'offre en contrepartie. A l'époque, le prix du terrain devait être de l'ordre de 60 à 70 francs suisses le mètre carré, mais ces prix ne sont pas comparables avec les prix actuels, car l'Etat de Genève n'avait pas encore constitué l'organisme chargé depuis lors des rapports avec les organisations internationales et de la gestion de la zone internationale créée par la suite où sont situés les bâtiments de l'OMS et de l'OIT, notamment, laquelle est devenue depuis une zone de développement où la construction privée est interdite. La valeur actuelle des terrains étant différente de la valeur qu'ils avaient à l'époque où la construction était libre, il est plus utile de considérer la valeur relative qu'ont les différentes parcelles à l'heure actuelle. Les deux bouts de terrains situés de part et d'autre de la Place des Nations sont de faible utilité car ils ne peuvent être développés; la parcelle "Sous-Carlton" a été coupée depuis 1950 par une route d'accès conduisant à l'OMS. D'autre part, M. Coïdan estime que les experts auxquels l'Etat de Genève et l'Office des Nations Unies ont eu recours ont fait un travail sérieux et que leurs chiffres sont représentatifs. L'échange de terrains est devenu nécessaire parce que les environs du Palais des Nations sont très encombrés et que la circulation y est extrêmement difficile à certaines heures, d'où la nécessité de revoir le système des voies d'accès de l'ensemble; on prévoit donc d'élargir la route qui mène à l'OMS et de construire une route de contournement de la Place des Nations sur la parcelle "Les Petits-Crépins".

62. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) remercie le Directeur général adjoint de l'Office des Nations Unies à Genève des précisions qu'il vient de donner mais attire l'attention sur le

fait que la propriété que l'Etat de Genève céderait a une superficie de 17 690 m<sup>2</sup>, alors que les parcelles que l'ONU céderait couvrent 21 167 m<sup>2</sup>, et demande pourquoi le terrain offert par l'Etat de Genève a plus de valeur que les parcelles possédées par l'Organisation, puisqu'ils ont tous une situation centrale. Il voudrait également savoir, puisque l'Etat de Genève se propose de construire des routes sur les parcelles cédées par l'ONU, si l'interdiction de construire sera levée et si des terrains seront mis à la disposition de particuliers.

63. M. STUART (Royaume-Uni) estime que la Commission peut prendre une décision sur la question à l'étude sans procéder à un examen aussi détaillé que celui qui paraît essentiel au représentant de l'Algérie. Il faut tenir compte de trois points fondamentaux : premièrement, le transfert des parcelles que l'ONU céderait à l'Etat de Genève permettra à celui-ci de construire les routes nécessaires dans la zone, ce dont l'Office des Nations Unies bénéficiera; deuxièmement, la valeur des terrains a été estimée par des experts indépendants, dont les chiffres doivent être acceptés; troisièmement, quant à la question de savoir si l'interdiction de construire frappant certaines propriétés cédées par l'ONU pourrait être levée, il faut noter que, comme le Comité consultatif l'a indiqué au paragraphe 7 de son rapport, l'acte d'échange constituerait un contrat en bonne et due forme, qu'aucune des deux parties ne pourrait modifier de son propre chef, et que la partie de la parcelle "Campagne Rigot" jouxtant la place des Nations et la parcelle "Superficia" cédées à l'Etat, à l'exception de la station de la CGTE, seraient frappées d'une interdiction de construire (A/C.5/1674, annexe II, par. 4). Compte tenu de ces trois points, la Commission devrait approuver l'échange de propriétés proposé, comme le Comité consultatif l'a recommandé.

*La séance est levée à 13 h 10.*

## 1721<sup>e</sup> séance

Vendredi 24 octobre 1975, à 10 h 50.

*Président* : M. Christopher R. THOMAS (Trinité-et-Tobago).

A/C.5/SR.1721

### POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 et plan à moyen terme pour la période 1976-1979**  
(suite) [pour les documents, voir la 1718<sup>e</sup> séance]

*Echange de propriétés entre l'Etat de Genève et l'Organisation des Nations Unies (fin) [A/10008/Add.1, A/C.5/1674]*

1. M. COÏDAN (Directeur général adjoint de l'Office des Nations Unies à Genève) comprend les préoccupations exprimées à la séance précédente par le représentant de l'Algérie, d'autant qu'il est extrêmement difficile de déterminer la valeur de terrains faisant l'objet d'un échange. C'est pourquoi l'Etat de Genève et l'Office des Nations Unies ont demandé l'avis d'experts indépendants et ont

accepté leurs conclusions, qu'ils ont jugées raisonnables. Certes la valeur attribuée à la parcelle "Penthes" est plus élevée que la valeur attribuée aux parcelles "Superficia" et "Campagne Rigot", mais celles-ci sont frappées d'une interdiction de construire et l'on ne peut y édifier que des abris destinés aux usagers des lignes d'autobus et des cabines téléphoniques. La valeur au mètre carré attribuée à la parcelle "Penthes" n'est pas supérieure à celle de la parcelle "Sous-Carlton", bien que celle-ci soit moins bien située et coupée par l'avenue Appia; enfin la valeur au mètre carré de la parcelle "Penthes" est très peu différente de celle des "Petits-Crépins", qui est plus éloignée de la route et beaucoup moins bien utilisable. A ces considérations s'ajoute le fait que les terrains cédés à l'Etat de Genève seront entièrement consacrés à l'amélioration du réseau routier utilisé par l'ONU, l'OMS et le BIT.

2. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie) votera certainement en faveur de l'échange de propriétés considéré, mais il note que les négociations auront duré 25 ans. Si les difficultés de la circulation automobile autour du Palais des Nations sont un argument en 1975, il n'en allait certainement pas de même il y a 25 ans, et l'on peut donc se demander quelle raison, à l'époque, incitait les deux parties à envisager cet échange. Il faut noter, d'autre part, que le terrain que l'ONU recevra sera en partie frappé d'une interdiction de construire. On en fera sans doute un parc qui embellira la ville de Genève, agrément dont les autorités suisses sauront certainement gré à l'ONU. La délégation algérienne ne veut pas désavouer les fonctionnaires qui ont participé aux négociations, mais elle aurait aimé qu'on y associe par exemple le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ou le représentant du Secrétaire général.

3. M. COÏDAN (Directeur général adjoint de l'Office des Nations Unies à Genève) explique que l'idée de l'échange est née, il y a 25 ans, de la décision des autorités suisses de faire de l'aménagement de la Place des Nations et de ses environs l'objet d'un concours international. Il fallait envisager le cas où l'un des aménagements projetés empiéterait sur les propriétés de l'ONU. Le concours n'ayant pas eu lieu, le projet n'a pas été poursuivi. Ce n'est qu'avec la construction de l'immeuble de l'OMS que la question s'est à nouveau posée et que les négociations ont repris. Les fonctionnaires qui ont participé aux négociations avec l'Etat de Genève ont pris garde de réserver la position de l'Assemblée générale, qui doit se prononcer en dernier ressort.

4. Le PRESIDENT propose à la Commission de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Comité consultatif (A/10008/Add.1) et d'approuver l'échange de propriétés entre l'Etat de Genève et l'Organisation des Nations Unies aux conditions énoncées dans l'échange de lettres entre le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et l'Etat de Genève et mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/1674). Le Président considérera, s'il n'y a pas d'objection, que la Commission approuve cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*

**Conditions de voyage applicables aux voyages autorisés, par avion, des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/1675)**

5. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que le Comité consultatif a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage applicables aux voyages autorisés, par avion, des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/1675) et invite instamment le Secrétaire général à continuer à restreindre le plus possible les dépenses lorsqu'il applique les dispositions en vigueur à cet égard.

6. M. BOUAYAD-AGHA (Algérie), satisfait d'une manière générale de la façon dont le Secrétaire général traite la question, annonce que sa délégation a néanmoins l'intention de présenter à la Commission un projet de résolution. L'Organisation pourrait en effet réaliser quelques économies sur les frais de voyages : peut-être est-il inutile de

faire voyager certains fonctionnaires en première classe quand le vol, entre deux villes européennes par exemple, ne dure que 2 ou 3 heures, alors que d'autres fonctionnaires doivent faire en classe économique des voyages de 12 ou 14 heures.

7. Le PRESIDENT propose à la Commission, en attendant que la délégation algérienne ait rédigé son projet de résolution, de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage applicables aux voyages autorisés, par avion, des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/1675).

*Il en est ainsi décidé.*

**Examen en première lecture des chapitres du budget-programme (suite)**

CHAPITRE 5. — DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES ET CENTRE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE SUR LES SOCIETES TRANSNATIONALES (A/10006, A/10008 ET CORR.1 ET 2)

**Chapitre 5B. — Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales**

8. Le PRESIDENT rappelle que le Secrétaire général, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1976-1977 (A/10006), demande un crédit de 1 189 000 dollars, au chapitre 5B, pour le Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales. Dans son rapport (A/10008 et Corr.1 et 2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ne recommande pas expressément de réduction de ce montant, mais la réduction qu'il propose concernant les indemnités de représentation aux paragraphes 63 à 65 de son rapport entraînerait une réduction de 400 dollars du crédit demandé. Le montant total du crédit recommandé par le Comité consultatif au chapitre 5B pour l'exercice biennal 1976-1977 est donc de 1 188 600 dollars.

9. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) se réfère aux paragraphes 5.40 à 5.42 du rapport du Comité consultatif et rappelle qu'au chapitre 5B le Secrétaire général demande un crédit à titre provisoire, en attendant les nouvelles décisions que le Conseil économique et social prendra au sujet du programme de travail du Centre pour 1976-1977, et que le programme de travail détaillé sera formulé par la Commission des sociétés transnationales au début de 1976 et soumis au Conseil à sa soixantième session. De plus, le Comité consultatif a appris qu'à la date à laquelle il avait examiné le chapitre 5B aucun fonctionnaire n'avait encore été nommé au secrétariat du Centre. Le représentant du Secrétaire général pourrait peut-être clarifier la situation actuelle mais, lors de son examen du chapitre 5B, le Comité avait décidé qu'il examinerait la situation quant aux vacances de postes à sa session en cours. En conséquence, le Comité consultatif a recommandé d'approuver, à titre provisoire, le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 5B.

10. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation appuie par

principe la création du Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales, conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. La délégation soviétique se félicite de cette nouvelle orientation des activités de l'ONU et espère que le Centre contribuera à établir le contrôle nécessaire sur les activités des sociétés transnationales afin de réduire au minimum les dommages qu'elles causent à l'économie des pays en développement et pour confirmer la souveraineté de ces pays sur leurs ressources naturelles. La délégation soviétique approuve le crédit dont le Comité consultatif recommande l'ouverture pour le Centre, mais elle estime néanmoins que ce crédit a été surestimé, surtout quant au montant destiné à couvrir les effets de l'inflation, et la position de la délégation soviétique à l'égard de ces dépenses est bien connue. Il faut espérer que, pour choisir le personnel du Centre, le Secrétaire et les responsables du Centre respecteront strictement le principe de la répartition géographique et tiendront compte des intérêts des pays sous-représentés, dont l'Union soviétique.

11. Mlle GARCIA DONOSO (Equateur) dit que son pays accorde beaucoup d'importance aux travaux de la Commission des sociétés transnationales et appuie toute mesure destinée à renforcer le Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales. Comme la Cinquième Commission examine le chapitre 5B en première lecture, la délégation équatorienne appuie le point de vue du Comité consultatif, mais elle voudrait avoir des renseignements supplémentaires sur ce que le Conseil économique et social a pensé du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur sa première session<sup>1</sup>, car ce rapport prévoyait que de nombreuses activités exigeant des crédits seraient confiées au Centre. Mlle García Donoso s'associe au représentant de l'Union soviétique pour demander que le recrutement du personnel du Centre soit fondé sur une répartition géographique équitable.

12. M. RHODIUS (Pays-Bas) rappelle que sa délégation a clairement montré, au Conseil économique et social, qu'elle adoptait une attitude positive à l'égard du Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales. Comme il est indiqué au paragraphe 5.40 du rapport du Comité consultatif que les chiffres indiqués par le Secrétaire général sont provisoires, M. Rhodius voudrait connaître la situation quant aux fonds extra-budgétaires concernant le Centre. En effet, au Conseil économique et social, le Gouvernement néerlandais s'est engagé à verser 350 000 dollars pour 1975 et 150 000 dollars pour 1976 et voudrait savoir si d'autres contributions volontaires ont été annoncées ou versées.

13. Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y a plus d'orateur inscrit désirant prendre la parole sur le chapitre 5B, propose à la Commission de revenir sur ce chapitre ultérieurement.

#### *Chapitre 5A. — Département des affaires économiques et sociales*

14. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) rappelle que, dans le projet de budget-programme (A/10006), le Secrétaire

général demande, au chapitre 5A, un crédit de 42 695 000 dollars pour financer les programmes exécutés dans le domaine économique et social sous la direction du Département des affaires économiques et sociales, programmes qui sont énumérés dans le tableau du paragraphe 5.2 du rapport du Comité consultatif (A/10008 et Corr.1 et 2). Le chapitre 5A ne tient compte que d'une partie du coût estimatif total des programmes exécutés par l'ONU dans les domaines économique et social. Des crédits sont également demandés à d'autres chapitres du projet de budget-programme, notamment au chapitre 4, qui concerne les organes directeurs pour les activités économiques et sociales, et au chapitre 5B, relatif au Centre d'information et de recherche sur les sociétés transnationales. Comme il ressort du tableau figurant au paragraphe 5.6 du rapport du Comité consultatif, si l'on tient compte des coûts indirects répartis inscrits à d'autres chapitres du budget ainsi que des fonds extra-budgétaires, le total des ressources prévues aux chapitres 4, 5A et 5B pour exécuter les programmes se chiffre à plus de 127 500 000 dollars. En outre, les fonds prévus à ces chapitres pour des activités opérationnelles s'élèvent à environ 154 600 000 dollars. Les chapitres 4, 5A et 5B constituent donc l'un des éléments de dépenses les plus importants, qu'il s'agisse des programmes à exécuter ou du montant des ressources prévues.

15. Le crédit demandé au chapitre 5A dépasse de 7 400 000 dollars le montant révisé — et ajusté — du crédit ouvert pour 1974-1975, soit une augmentation de 20,8 p. 100. Le Secrétaire général estime la croissance réelle à 2,4 p. 100 aux taux de 1975. L'augmentation du crédit demandé varie d'un programme à l'autre, comme il est indiqué dans le tableau du paragraphe 5.2 du rapport du Comité consultatif, les raisons de ces différences étant expliquées au paragraphe 5.3.

16. Pour examiner les crédits demandés au chapitre 5A, le Comité consultatif a eu beaucoup plus de renseignements que pour examiner les autres chapitres du budget. Si les données fournies sont meilleures qu'en 1973, le Comité estime toutefois qu'elles pourraient encore être améliorées, et le chapitre premier de son rapport contient des observations qui concernent tout particulièrement le chapitre 5A. La méthode suivie par le Comité consultatif pour examiner ce chapitre est indiquée au paragraphe 5.7 de son rapport. Pour formuler ses conclusions quant aux crédits demandés pour chaque programme, le Comité a tenu compte des fonds et des effectifs actuellement disponibles et des arguments avancés pour justifier la création de postes supplémentaires. Sur les 37 postes nouveaux demandés par le Secrétaire général, dont 23 postes d'administrateur et 14 postes d'agent des services généraux, le Comité consultatif a recommandé la création de 20 nouveaux postes en tout — 14 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux —, comme il l'a indiqué au paragraphe 5.38 de son rapport. L'effet de la recommandation du Comité varie selon les programmes, et M. Mselle est prêt à donner des explications complémentaires à ce sujet. Enfin, le Comité consultatif indique, au paragraphe 5.5 de son rapport, que les crédits demandés pour le personnel temporaire affecté à des tâches générales et pour les consultants et les groupes spéciaux d'experts, ainsi que pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, traduisent une modération louable. Toutefois, les renseignements supplémentaires communiqués au Comité indiquent

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-neuvième session, Supplément n° 12.

que la formulation des tâches à confier aux consultants et aux groupes spéciaux d'experts laisse encore à désirer.

17. M. MASCARENHAS (Brésil) dit que, si la contribution que les Etats sont appelés à verser au budget de l'Organisation représente une charge pour tous, y compris le Brésil, la majorité des délégations estime que cette contribution est utile pour contribuer aux efforts conjugués déployés pour maintenir la paix et oeuvrer au mieux-être de l'humanité. M. Mascarenhas respecte l'opinion exprimée sur le chapitre 5A par le Comité consultatif, qui s'est efforcé de proposer les modifications qu'il a jugées souhaitables aux crédits demandés par le Secrétaire général, mais il se demande si, sur un budget économique et social de 42 millions de dollars, il est vraiment indispensable d'opérer des réductions relativement modestes. Comme suite aux décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire et par d'autres organes, les tâches du Département des affaires économiques et sociales seront plus importantes que l'année précédente, et l'augmentation des crédits demandés pour ce département est parfaitement justifiée. La délégation brésilienne recommande fortement que la Commission, pour prouver sa bonne volonté et sa sincérité, approuve le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 5A.

18. M. STOTTLEMYER (Etats-Unis d'Amérique), reconnaissant que le Département des affaires économiques et sociales joue un rôle de plus en plus important tant à l'ONU même que dans l'ensemble du système des Nations Unies, juge indispensable d'améliorer davantage encore la gestion de ses activités, ses méthodes de travail, et surtout l'utilisation qui y est faite des ressources en personnel si l'on veut que ce département s'acquitte plus efficacement à l'avenir de ses multiples tâches. Il faudrait tenir compte des conclusions et des recommandations formulées à ce sujet par le Service de gestion administrative<sup>2</sup>. Au prix d'un effort concerté dans cette voie, le Département devrait pouvoir exécuter ses principaux programmes et donner la priorité aux tâches qui lui ont été confiées avec des ressources et des effectifs inférieurs à ceux qui sont demandés pour l'exercice 1976-1977. Il ne faut pas oublier que les crédits demandés pour le Département ont été calculés quelques mois auparavant et ne comprennent donc pas de montant pour les activités qui découlent de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. M. Stottlemeyer est convaincu qu'une meilleure gestion permettra au Département de mieux concourir à la réalisation des objectifs fixés lors de cette septième session extraordinaire.

19. Le crédit de quelque 42 700 000 dollars que le Secrétaire général demande au budget ordinaire pour le Département représente une augmentation de près de 7 400 000 dollars par rapport au montant disponible pour 1974-1975. En outre, le Département disposerait de plus de 20 millions de dollars de fonds extra-budgétaires et de 155 millions environ pour ses activités opérationnelles, soit au total près de 218 millions de ressources directes. L'augmentation du crédit demandé au budget ordinaire comprend presque 1 million de dollars pour la croissance du programme, en grande partie pour la création de postes nouveaux. Le Secrétaire général a-t-il, avant de demander

ces postes — 37 en tout — tenté de réduire ou d'éliminer des activités marginales de façon à libérer du personnel qui puisse être affecté à de nouvelles tâches prioritaires ?

20. Le Comité consultatif mentionne plusieurs cas qui indiquent que le Département doit revoir ses activités en cours et ses méthodes de travail. En particulier, le Comité consultatif craint que le programme de travail du Bureau de la science et de la technique ne fasse double emploi avec celui de l'UNESCO, et qu'il n'y ait aussi des chevauchements d'activité entre le Département et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe; le Comité consultatif ne juge pas satisfaisante la procédure appliquée dans le cas du Bureau de la science et de la technique et selon laquelle on demande, d'abord, des ressources supplémentaires pour formuler, ensuite, un programme de travail en fonction des ressources demandées; le Secrétaire général n'explique pas le mode de calcul des crédits nécessaires pour les dépenses d'imprimerie, lequel influe sensiblement sur le total des crédits à ouvrir pour le Département; enfin, le Comité consultatif a eu du mal à relier certains des nouveaux postes demandés aux activités correspondantes. M. Stottlemeyer aimerait recevoir des précisions sur tous ces points.

21. Il constate, d'après le tableau du paragraphe 5.2 du rapport du Comité consultatif, que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, y compris le Service de la promotion de l'égalité de l'homme et de la femme, recevrait à peine plus de 12 p. 100 du crédit demandé au chapitre 5A. Les prévisions du Secrétaire général pour ce centre impliquent une légère diminution en termes réels de son activité, et le Comité consultatif accepte le montant du crédit demandé. La délégation des Etats-Unis, tout en reconnaissant la nécessité pour le Département dans son ensemble de restreindre ses dépenses, estime, comme le Comité, qu'il faut approuver ce crédit. Les décisions prises pendant l'Année internationale de la femme imposeront de nouvelles responsabilités au Centre, en particulier au Service de la promotion de l'égalité de l'homme et de la femme. Les travaux du Centre, et plus spécialement ceux de ce service, ont, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, un degré de priorité élevé. On peut d'ores et déjà prévoir que, au moment où l'ONU prend des mesures pour appliquer le Plan d'action adopté, à Mexico en juillet 1975, par la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, ce service aura besoin de ressources supplémentaires. Dans toute la mesure possible, celles-ci devraient être obtenues grâce à une redistribution des ressources actuelles à l'intérieur du Département mais, si cette formule se révèle insuffisante, la délégation des Etats-Unis envisagera favorablement toutes demandes raisonnables de crédits additionnels que le Secrétaire général pourrait présenter ultérieurement.

22. Revenant au montant total du crédit à ouvrir pour le Département des affaires économiques et sociales, M. Stottlemeyer estime que les ressources actuelles peuvent et doivent être utilisées plus efficacement et plus économiquement. Tout en approuvant la réduction de 647 000 dollars recommandée par le Comité consultatif, il estime que le Département pourrait supporter une réduction supplémentaire de 1 million de dollars environ, ou d'un tiers, en gros, de l'augmentation des dépenses imputable à l'inflation. Autrement dit, la délégation des Etats-Unis

<sup>2</sup> Document A/C.5/1543 et Corr.2, du 13 novembre 1973.

serait favorable à une réduction totale de 1 800 000 dollars du crédit demandé par le Secrétaire général.

23. M. LELKI (Suède) s'inquiète qu'il n'y ait pas de croissance prévue pour le programme "Développement social et affaires humanitaires", qui accuse même une légère diminution, en valeur réelle, par rapport à 1974-1975. Parmi les objectifs importants à atteindre dans le cadre de ce programme, il faut citer les objectifs à moyen terme 9 à 12 (A/10006, par. 5.34, rubriques i à l) concernant des activités destinées à promouvoir l'égalité de l'homme et de la femme en droit et en fait. Certes, le projet de budget-programme et le rapport du Comité consultatif ont été établis avant que la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme ne se tienne à Mexico. Comme les propositions et recommandations de cette conférence doivent être examinées par la Troisième Commission, au titre du point 75 de l'ordre du jour, il est encore trop tôt pour savoir quelles demandes de crédits révisées seront présentées à la Cinquième Commission en vue de donner suite aux décisions de la Conférence de Mexico. A ce stade de l'examen en première lecture du chapitre 5A, M. Lelki insistera seulement sur la nécessité de donner au Département des affaires économiques et sociales les moyens d'exécuter les programmes nouveaux et importants découlant des recommandations de la Conférence. La délégation suédoise serait prête à approuver à cet effet l'ouverture de crédits supplémentaires, si c'était nécessaire.

24. M. NSUBUGA (Ouganda) aurait du mal à se prononcer sur le montant du crédit à ouvrir au chapitre 5A alors que l'on ne sait pas encore quelles incidences les décisions adoptées à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale auront sur les chiffres indiqués.

25. M. LAVAU (Directeur de la Division du Budget) fait observer, à l'intention du représentant des Etats-Unis d'Amérique, qu'il ne faut pas s'étonner, quand il s'agit d'un département aussi vaste que celui des affaires économiques et sociales, dont les activités sont aussi volumineuses et aussi variées, que la gestion n'en soit pas toujours parfaite. Le Président du Comité consultatif a bien voulu constater des progrès dans l'élaboration et la présentation du chapitre 5A. En valeur réelle, la croissance prévue pour ce département est en définitive assez modeste, puisqu'elle se chiffre à 2,4 p. 100, c'est-à-dire qu'elle est inférieure au taux de croissance de l'ensemble du budget. Le représentant des Etats-Unis considère que le Département pourrait faire davantage avec des effectifs inférieurs; c'est à la Commission qu'il appartient de se prononcer à ce sujet.

26. Le représentant des Etats-Unis craint que le programme du Bureau de la science et de la technique ne fasse double emploi avec celui de l'UNESCO. Or ce programme est celui que le Comité du programme et de la coordination a étudié le plus minutieusement, après quoi le programme a été très profondément remanié. Il faut espérer qu'il aura été remédié à une partie au moins de ses défauts.

27. Le Comité consultatif dit, en effet, qu'il a eu du mal à relier certains des nouveaux postes demandés aux activités correspondantes. Le CPC et le Comité consultatif ont eu communication de données chiffrées — en termes de mois de travail de fonctionnaire — les plus détaillées possibles, mais il est inévitable qu'il subsiste des points obscurs, car on

ne peut parvenir à une précision mathématique totale à cet égard. Il n'est pas toujours facile, quand on établit un budget biennal, d'énoncer trois ans à l'avance l'objet détaillé d'une étude à faire. On prévoit simplement à cette occasion des déplacements de personnel, sans pouvoir préciser davantage. Le Département a toutefois été très modéré dans ses demandes de crédits pour les frais de voyage, par exemple.

28. M. Lavau ne voit pas bien où serait le risque d'un chevauchement entre les activités du Département des affaires économiques et sociales et celles du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe; mais, il sera tenu compte à cet égard des craintes exprimées par le représentant des Etats-Unis.

29. Celui-ci regrette que les activités de développement social, en particulier les programmes visant à favoriser la condition de la femme, ne soient pas assez étoffées. Il faut, toutefois, tenir compte de ce qu'une partie des activités du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ont été transférées au Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement. Il n'y a pas eu de contraction des activités.

30. M. Lavau signale aussi que le nouveau Secrétaire général adjoint qui préside aux destinées du Département des affaires économiques et sociales aura, peut-être, pour la répartition des ressources à l'intérieur du Département, des vues différentes que celles qui ont été adoptées lors de l'établissement du projet de budget-programme.

31. M. PALAMARTCHOUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) juge véritablement énorme l'augmentation du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 5A, par rapport au budget de 1974-1975. Cette augmentation de 20,8 p. 100, qui doit permettre de faire face aux effets de l'inflation et au coût de 23 nouveaux postes d'administrateur et de 14 nouveaux postes d'agent des services généraux, est d'autant plus impressionnante que la Commission doit s'attendre, sans aucun doute, à la présentation de demandes de crédits révisées. Il faut donc étudier très soigneusement tous les postes de dépenses pour essayer d'aboutir à des résultats plus raisonnables.

32. Le Comité consultatif, au paragraphe 5.5 de son rapport, fait très justement observer que les seuls objets de dépenses qui accusent une croissance réelle sont les traitements correspondant aux postes permanents et les dépenses communes de personnel y relatives. Très souvent, les augmentations sont imputables à de fâcheux doubles emplois: le Comité consultatif dit lui-même, au paragraphe 5.28 de son rapport, que le programme de travail du Bureau de la science et de la technique risque de chevaucher celui de l'UNESCO. Le Comité consultatif est donc fondé à insister sur la nécessité de revoir périodiquement les travaux du Département de façon à déterminer si certaines activités ont toujours leur raison d'être. Pour sa part, la délégation soviétique a déjà signalé, comme du reste le CPC lui-même, qu'un bon nombre des éléments du programme "Population" ont perdu tout caractère d'actualité et devraient purement et simplement être supprimés. Or, le Secrétaire général demande précisément des crédits importants pour ces éléments de programme devenus inutiles.

## POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR

33. Les demandes de postes nouveaux ne s'expliquent pas non plus puisque, pendant l'exercice 1976-1977, il devrait se libérer au Département 54 postes d'administrateur, ce qui n'est mentionné nulle part dans le projet de budget-programme. Certaines délégations ont donc raison de dire que la réduction recommandée par le Comité consultatif est insuffisante, et une délégation a déjà proposé avec réalisme une réduction supplémentaire d'environ 1 million de dollars que la délégation soviétique serait disposée à appuyer. En tout état de cause, vu la nécessité pour le Département de mieux employer les ressources dont il dispose et celles qui sont libérées quand certains programmes sont achevés ou que des projets inutiles sont supprimés, l'Union soviétique votera contre le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 5A. Il faut mettre un frein aux dépenses d'administration d'un département qui devient pléthorique, et il faut aussi, par ailleurs, s'efforcer de compenser les augmentations de dépenses dues à l'inflation et à l'instabilité monétaire par des économies, par un réexamen des priorités et une redistribution des ressources.

34. Mme DERRE (France) souhaiterait, vu l'importance que revêt le chapitre 5A, tant par son contenu que par l'ampleur du crédit demandé, que la Commission procède comme elle l'a fait quand elle a examiné le chapitre 22, c'est-à-dire que les représentants fassent d'abord des observations générales sur l'ensemble du chapitre, qui serait ensuite examiné programme par programme.

35. M. GARRIDO (Philippines) appuie la suggestion de la représentante de la France. Il demande si le rapport du CPC, qui serait utile pour examiner le chapitre 5A, est paru.

36. Le PRESIDENT propose à la Commission de suivre la procédure adoptée pour l'examen du chapitre 22 et d'examiner d'abord l'ensemble du chapitre 5A pour aborder ensuite l'examen des divers programmes.

*Il en est ainsi décidé.*

37. M. LAVAU (Directeur de la Division du budget) signale au représentant des Philippines que c'est à sa quinzième session, en mars 1975, que le CPC a fait rapport sur le projet de budget-programme en ce qui concerne les activités dans les domaines économique et social; le document pertinent est publié sous la cote E/5632<sup>3</sup>.

38. A l'intention du représentant de l'Union soviétique, M. Lavau précise que la demande de crédits révisée pour le chapitre 5A se traduit par une augmentation de 136 500 dollars (voir A/C.5/1682).

39. Le représentant de l'Union soviétique a dit que le Programme "Population" comportait beaucoup d'éléments inutiles. Pourtant, à la suite de la Conférence mondiale de la population qui s'est tenue à Bucarest en août 1974, la Commission de la population a étudié tous les divers projets et a donné son aval au programme. Le CPC a également examiné celui-ci de près et donné un avis favorable.

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-huitième session, Supplément n° 7.

### Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (suite\*) :

#### c) Comité des commissaires aux comptes (A/10153, A/C.5/1695)

40. Le PRESIDENT invite la Commission à procéder à l'élection nécessaire pour pourvoir le poste qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes à l'expiration du mandat du Vérificateur général des comptes du Pakistan, le 30 juin 1976, comme il est indiqué dans la note du Secrétaire général (A/10153). Les Gouvernements du Bangladesh, du Ghana et de Sri Lanka ont chacun présenté la candidature de leur vérificateur général des comptes au poste vacant (voir A/C.5/1695) et ont indiqué qu'ils pourraient, le cas échéant, mettre à la disposition du candidat élu le personnel nécessaire. Les candidats remplissent donc les conditions requises.

41. L'élection se fera au scrutin secret et conformément à l'article 93 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Dans le cas du Comité des commissaires aux comptes, il s'agit d'y élire un Etat Membre, et non telle ou telle personne.

*A la demande du Président, M. Barragán Mata (Mexique) et Mme Abele-Emich (Autriche) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

<i>Bulletins déposés :</i>	102
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	102
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	100
<i>Majorité requise :</i>	51

#### *Nombre de voix obtenues :*

Ghana .....	55
Bangladesh .....	31
Sri Lanka .....	14

*Le Vérificateur général des comptes du Ghana ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande sa nomination comme membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1976.*

42. Le PRESIDENT propose de prier le Rapporteur de faire directement rapport à l'Assemblée générale à ce sujet.

*Il en est ainsi décidé.*

43. M. KHAN (Bangladesh) et M. VANDERGERT (Sri Lanka) félicitent le Ghana et l'assurent que son vérificateur général des comptes pourra compter sur la coopération de leurs gouvernements. Ils remercient les délégations qui ont voté pour leur candidat respectif.

44. M. KIVANC (Turquie), M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) et Mme DE ZEA (Colombie) féli-

\* Reprise des débats de la 1716<sup>e</sup> séance.

citent également le Ghana et rendent hommage à la façon dont le Vérificateur général des comptes du Pakistan a assumé ses hautes fonctions.

45. M. AGYEMAN (Ghana) remercie toutes les délégations qui ont participé au scrutin et, notamment, celles qui ont appuyé la candidature de son pays.

46. M. KEMAL (Pakistan) est très sensible aux paroles aimables que diverses délégations ont eues pour le Vérificateur général des comptes du Pakistan.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION (A/C.5/L.1225/Rev.1)

47. Le **PRESIDENT** note que les travaux de la Commission progressent bien et compte sur le concours des représentants pour que la Commission ne perde pas l'élan qu'elle a pris. Il est déçu, néanmoins, de ce que les séances commencent en retard et du fait que le quorum n'est pas toujours atteint dès l'ouverture des séances. En outre, bien que les membres de la Commission soient avertis longtemps à l'avance des chapitres du projet de budget-programme qui seront examinés, le nombre d'orateurs inscrits à chaque séance est insuffisant, ce qui oblige à remettre l'examen de certains chapitres.

48. La Commission se heurte aussi à certaines difficultés concernant la documentation. Ainsi, il aurait été préférable d'examiner les chapitres 5A et 5B du projet de budget-programme en même temps que les demandes de crédits révisées comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social (A/C.5/1682). Mais le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'a reçu que la veille les dernières explications concernant lesdites demandes de crédits et ne pourra publier son rapport que la semaine du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

49. Le **Président** propose que, la semaine du 27 octobre, la Commission examine la question des honoraires versés aux membres de la Commission du droit international, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et du Tribunal administratif des Nations Unies et la question de l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies, qu'elle termine l'examen des chapitres 5A, 5B et 22 du projet de budget-programme et commence à examiner le chapitre 21, qu'elle aborde l'examen des points 99 (Corps commun d'inspection) et 101 (Publications et documentation de l'Organisation des Nations Unies) et l'examen des chapitres 23 à 26 du projet de budget-programme. L'élection nécessaire au Comité des contributions pourrait avoir lieu vers la fin de la semaine. Enfin, la Commission pourra examiner le point 107 (Financement de

la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégellement).

50. Il eût été souhaitable d'examiner ensemble les points 100 (Plan des conférences) et 101 et le chapitre 23 (Services de conférence et bibliothèques) du projet de budget-programme, mais le Comité consultatif n'a pas encore établi son rapport sur le point 101.

51. M. SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne) note que le pouvoir qu'a le Secrétaire général d'engager des dépenses pour la FUNU et la FNUOD expire le 31 octobre 1975. Il est donc certain, et non hypothétique, comme le laisse entendre le **Président**, que la Commission devra se prononcer avant le 31 octobre sur la question du financement des deux forces. A cet égard, on peut s'inquiéter du fait que les prévisions de dépenses du Secrétaire général ne soient pas encore publiées et que le Comité consultatif n'ait donc pu les examiner encore.

52. Le **PRESIDENT** annonce que le rapport du Secrétaire général sur la question sera prêt au début de la semaine du 27 octobre.

53. M. DIPP GOMEZ (République Dominicaine) est très préoccupé par la question de la ponctualité. Il faut, en effet, éviter autant que possible une situation qui obligerait la Commission à se réunir de nuit, ou le samedi ou le dimanche. Notant, d'autre part, que la plupart des membres de la Commission sont souvent retenus le matin dans les bureaux de leurs missions respectives, M. Dipp Gómez suggère que la Commission se réunisse un jour l'après-midi et un jour le matin.

54. M. AL-NAKKASH (Irak) trouve le programme de travail proposé par le **Président** extrêmement ambitieux mais est certain que la Commission s'efforcera de le remplir.

55. Partageant l'inquiétude exprimée par le représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Al-Nakkash demande s'il ne serait pas possible de disposer plus tôt de la documentation relative aux différentes questions que la Commission doit examiner.

56. Le **PRESIDENT** signale que tous les documents relatifs aux questions qu'il a proposé d'examiner la semaine suivante sont publiés ou le seront au début de la semaine. Les membres de la Commission peuvent se reporter à cet égard à la note sur les travaux de la Commission parue sous la cote A/C.5/L.1225/Rev.1.

*La séance est levée à 13 h 15.*